

## GRILLE DE POSITIONNEMENT DE POLITIQUE DOCUMENTAIRE

	<b>INSTITUTIONNEL</b>  <b>Formaliser la mise en place d'une politique documentaire</b>	<b>ORGANISATIONNEL</b>  <b>Mettre à disposition les ressources</b>	<b>INVESTISSEMENT D'AUTRES PERSONNELS ET PARTENARIATS</b>  <b>Ouvrir l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel</b>	<b>EFFETS ÉLÈVES FORMATION</b>  <b>Former tous les élèves à la démarche de recherche et d'information</b>
<b>NIVEAU 1</b>	Programme d'action annuel	Ouverture du CDI sur un temps égal à 30h00 hebdomadaires Suivi des emprunts, diffusion des nouvelles acquisitions	Contacts avec les partenaires des structures publiques de la lecture et les organisateurs de manifestations artistiques, scientifiques et professionnelles	Présentation systématique des ressources documentaires aux élèves de 6 <sup>ème</sup> et 2 <sup>nde</sup>
<b>NIVEAU 2</b>	Programme d'action formalisé (diagnostic, objectifs, critères d'évaluation, actions...) avec évaluation annuelle.	Procédure de consultation des élèves et des enseignants sur les acquisitions	Réalisation d'actions en lien avec ces partenaires ; participation ponctuelle des équipes enseignantes et éducatives	Initiation à la recherche documentaire pour toutes les classes de 6 <sup>ème</sup> et 2 <sup>nde</sup> ; participation des élèves à des projets culturels
<b>NIVEAU 3</b>	Programme d'action soumis au conseil pédagogique.	Ouverture en adéquation aux besoins des élèves demi-pensionnaires et internes, éventuellement hors la présence du professeur documentaliste	Collaborations avec les enseignants, Psy-EN, CPE... pour l'acquisition des compétences documentaires	Acquisition des compétences documentaires Validation des compétences documentaires (socle)
<b>NIVEAU 4</b>	Programme d'action en référence au projet d'établissement	Mise en place d'un portail documentaire  Formation des enseignants à son utilisation	Collaboration du professeur documentaliste à la dynamique de l'établissement : conseil pédagogique, CESCE, CVL/CVC, 4 Parcours	Validation des compétences autres que documentaires (culture humaniste, maîtrise de la langue, autonomie...)
<b>NIVEAU 5</b>	Programme d'action en rythme avec le projet d'établissement = Politique documentaire	Intégration des catalogues de partenaires au fonds documentaire.	Élaboration et suivi du programme d'action par un comité de pilotage	Planification de l'acquisition des compétences documentaires ou autres tout au long du collège et du lycée